

de radio communautaires opérant sans permis, même si elles existaient depuis un certain temps et qu'elles avaient souvent coopéré avec le gouvernement.

POSITION DU CANADA

Bien qu'il reconnaisse les progrès réalisés dans le processus de paix, le gouvernement du Canada continuera de suivre de près l'évolution de la situation des droits de la personne au Salvador.

En 1995, l'ambassadeur et des agents de l'ambassade du Canada au Guatemala, accrédités auprès du Salvador, ont effectué plusieurs visites dans ce pays afin d'étudier la situation des droits de la personne et de maintenir le dialogue sur cette question avec les représentants du gouvernement salvadorien, de l'ONUSAL (puis la MINUSAL) et des organisations non gouvernementales. Ils ont fait valoir l'importance, aux yeux du Canada, de continuer d'améliorer le dossier des droits de la personne et de mettre en oeuvre rapidement et intégralement les accords de paix, les réformes électorales et les recommandations de la Commission de la vérité. L'ouverture en octobre 1995 d'un bureau canadien au Salvador et la présence permanente d'un agent canadien dans ce pays permettra au Canada de mieux couvrir et traiter la question des droits de la personne. En 1995, un programme quinquennal de reconstruction sociale de 25 millions de dollars a été entrepris et devrait apporter un soutien important aux droits de la personne, au développement démocratique et à la société civile.

La 51^e session de la Commission des droits de l'homme a une fois de plus été le théâtre d'un long débat sur l'intervention de la Commission au chapitre des droits de la personne au Salvador. Confronté aux revendications énergiques de certaines délégations en faveur du retrait du Salvador de l'ordre du jour de la Commission, le Canada s'est rallié à contrecœur au consensus. Le Canada a toutefois expliqué sa position signalant qu'il espérait par son adhésion au consensus que le Haut commissaire aux droits de l'homme fasse état, dans l'exercice de son mandat, de l'évolution de la situation au Salvador. Nous saluons les efforts déployés par le Centre des droits de l'homme en vue de mettre au point un programme d'assistance technique pour le respect des droits de la personne au Salvador. Il est à espérer que ce programme aidera à combler les lacunes observées. Le Canada continue de déplorer le retard accusé dans la mise en oeuvre d'éléments importants des accords de paix et l'insuffisance des moyens pris pour régler les nouveaux sujets de préoccupation au chapitre des droits de la personne.